

Quels sont les objectifs ?



Dans le cadre de la cession de son site de Porcheville, Covance a signé une **convention de revitalisation** avec l'État en juillet 2016. Ce dispositif a pour objectif de contribuer au développement d'activités économiques et à **la création de 32 emplois** d'ici mi-2018, grâce à une aide aux entreprises du territoire.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Entreprise TPE /PME de moins de 250 salariés

- ✓ Implantée ou souhaitant s'implanter dans le territoire de GPSeO, en particulier à Porcheville
- ✓ Ayant un projet de développement, de création, ou de reprise à mettre en œuvre d'ici mi-2018
- ✓ Générant des créations d'emplois en CDI ou CDD de plus de 6 mois sur les 2 prochaines années
- ✓ Ayant une activité en lien avec:
 - L'industrie & les services à l'industrie
 - L'Economie Sociale et Solidaire

Les aides mobilisées

Une palette d'outils, cumulables en fonction des projets, et proposés aux entreprises éligibles pour appuyer et structurer leur développement.

Subvention

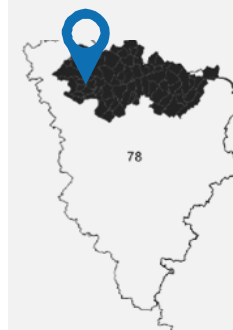
Jusqu'à 3500 € par création nette d'emploi sous forme de subvention versée à l'embauche du salarié. Le montant est multiplié par le nombre d'emplois prévus.

Expertise

Financement d'une prestation de service utile pour votre projet : **conseil juridique, aide au recrutement, outils de communication, étude de marché...**

Ces aides peuvent intervenir en complément d'autres financements engagés dans le cadre de vos projets.

La nature des aides et leurs montants sont validés par un Comité d'Engagement, qui réunit les services de la Direction du Travail, la Préfecture, et le grand groupe concerné.



Périmètre d'intervention

Les entreprises localisées dans la communauté d'agglomération de **Grand Paris Seine & Oise** sont éligibles

Qui contacter ?

Agathe Delouvrier

06 11 74 18 93

agathe.delouvrier@bpi-group.com

Luc Chouzy

06 24 83 60 29

luc.chouzy@bpi-group.com

BPI group

Cabinet de conseil spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et des territoires, BPI Group a été mandaté par de grandes entreprises dans la mise en œuvre de leurs conventions de revitalisation visant à favoriser la création d'emplois.